



**HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL**

du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h  
**Le bureau est fermé le vendredi après-midi**

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal se tiendra le

**LUNDI 12 AOÛT 2024 À 19 h 30**

à la salle du Conseil municipal située au 1, boulevard du Frère-André

Vous pourrez consulter une version préliminaire de l'ordre du jour **le jeudi 8 août 2024**

en vous rendant sur le site Internet de la Municipalité

dans la section « Municipalité » sous la rubrique « Administration »

L'ordre du jour complet sera disponible le jour de la séance.

**PROJET D'ESPACE MULTIFONCTION : SUIVI CONCERNANT LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

La Municipalité souhaite vous informer qu'elle a reçu une lettre de la part du ministère de l'Éducation, en date du 2 juillet 2024, l'avisant que le projet d'Espace multifonction avec patinoire couverte n'a malheureusement pas été retenu dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – volet 1 (PAFIRSPA)*. De ce fait, aucune aide financière ne sera accordée à la Municipalité pour ce projet. Considérant les coûts estimés pour la réalisation de ce projet d'envergure, les membres du Conseil municipal ont pris la décision d'interrompre les démarches reliées au projet d'Espace multifonction et de prévoir une réunion de travail entre les membres du Conseil municipal afin de discuter des options envisageables pour la Municipalité à ce stade. Aucune somme n'a été prévue au budget 2024 pour ledit projet.

**FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL**

Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé deux semaines durant la période estivale, soit du vendredi **19 juillet 2024, à 12 h**, et ce, jusqu'au lundi **5 août 2024, à 8 h 30**. Le Conseil municipal et les employés municipaux vous souhaitent de très belles vacances !

**En cas d'urgence**, vous pouvez communiquer avec le responsable de voirie au 450 347-5376, poste 32 ou avec un membre du Conseil municipal :



Suzanne Boulais, mairesse.....450 545-8422  
Julie Robert, conseillère.....450 359-1837  
Patrick Barry, conseiller.....450 346-6578  
Claudia Drogue, conseillère.....450 522-3336  
Lisa Collard, conseillère.....514-378-0124  
Kevin Patenaude, conseiller.....514 463-7973  
Karine St-Germain, conseillère....514 977-3881

## **REMERCIEMENTS FÊTE NATIONALE**

Je souhaite remercier toutes les personnes impliquées dans l'organisation de la Fête nationale de cette année. Un grand merci à tous les commanditaires et tous les bénévoles qui ont permis la tenue des activités !

Suzanne Boulais, mairesse



## **VISITES D'INSPECTION DE LA MRC DU HAUT-RICHELIEU**

La Municipalité tient à vous informer qu'au cours des prochaines semaines, une employée de la MRC du Haut-Richelieu se promènera sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, afin de procéder à l'inspection des propriétés pour la mise à jour du rôle d'évaluation.



## **AVIS PUBLIC**

### **AVIS D'ADOPTION DE RÈGLEMENTS D'URBANISME**

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-185-31**

Modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-190-06**

Modifiant le règlement numéro 2009-190 intitulé

Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

#### **AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2024, le Conseil de cette Municipalité a adopté les règlements d'urbanisme suivants :

- Le règlement numéro 2024-185-31 modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage, afin de permettre et de réglementer les unités d'habitation accessoires (UHA) sur le territoire de la Municipalité;
- Le règlement numéro 2024-190-06 modifiant le règlement numéro 2009-190 intitulé Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin d'assujettir la construction d'une unité d'habitation accessoire (UHA) ou la transformation d'un bâtiment résidentiel pour établir une unité d'habitation accessoire (UHA) à la présentation d'une demande de PIIA.

Le règlement numéro 2024-185-31 sur le Zonage et le règlement numéro 2024-190-06 sur les PIIA entreront en vigueur à la date d'émission de leur certificat de conformité de la MRC du Haut-Richelieu.

Lesdits règlements peuvent être consultés au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Les règlements sont également disponibles sur le site Internet de la Municipalité au [www.mmsg.ca](http://www.mmsg.ca) dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements d'urbanisme ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2024.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

# AVIS PUBLIC

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Lundi 12 août 2024 à 19 h 15

À la salle du Conseil municipal

Située au 1, boulevard du Frère-André

### 1<sup>ER</sup> PROJET – RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-185-32

Modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage

### AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2024, le Conseil de cette Municipalité a adopté le premier projet de règlement numéro 2024-185-32 modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage, ayant pour objet de régler la coupe obligatoire d'arbres jugés dangereux ou à risque, définir et encadrer l'usage « Centre équestre » ainsi que retirer l'usage de catégorie C5-1 « Restauration » à titre d'usage complémentaire à un centre équestre dans la zone A-10.

Une assemblée publique de consultation sur ce premier projet de règlement se tiendra le lundi 12 août 2024 à 19 h 15 à la salle du Conseil municipal située au 1, boulevard du Frère-André. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué et les personnes ainsi que les organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Ledit projet de règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au [www.mmsg.ca](http://www.mmsg.ca) dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements d'urbanisme ».

Le projet de règlement numéro 2024-185-32 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Les zones concernées et les zones contiguës sont les suivantes :

- L'article 3 concerne l'ensemble du territoire de la Municipalité;
- Les articles 4 et 5 concernent les zones suivantes : **A-10, TA-1, TA-2, TA-3, TA-4, TA-5, TA-6, TA-7, TA-8 et RAG-9** où l'usage « Centre équestre » est permis. Les zones contiguës englobent quasiment toutes les zones du territoire de la Municipalité. Afin de déterminer si vous vous situez dans une zone contiguë, nous vous invitons à communiquer avec la Municipalité;
- Les articles 6 et 7 concernent la zone **A-10**. Les zones contiguës sont les zones **A-8, RAG-11, A-9, IA-1 et A-11**.

Vous pouvez consulter le plan de zonage au bureau de la Municipalité afin d'obtenir de plus amples informations.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2024.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

# AVIS PUBLIC

## AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-185-30

Modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage

#### AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2024, le Conseil de cette Municipalité a adopté le règlement d'urbanisme numéro 2024-185-30 modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage, afin d'uniformiser la distance minimale à respecter entre les piscines et leurs appareils de fonctionnement à un mètre (1 m), conformément à la réglementation provinciale en vigueur, et ce, dans le but d'empêcher un enfant de grimper sur un appareil pour accéder à la piscine.

Le règlement d'urbanisme numéro 2024-185-30 modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage est entré en vigueur à la date d'émission du certificat de conformité de la MRC du Haut-Richelieu, soit le 13 juin 2024.

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Le règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au [www.mmsg.ca](http://www.mmsg.ca) dans la section « Administration », sous la rubrique « Règlements d'urbanisme ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de juin 2024.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière



### JOURNÉE MONDIALE DE PRÉVENTION DE LA NOYADE - 25 JUILLET

*Référence : Texte de la Société de sauvetage*

Tous les parents surveillent leurs enfants avec vigilance. Mais, avez-vous vérifié si votre piscine est vraiment inaccessible?

Qu'elles soient hors terre, creusées ou même démontables, vos piscines constituent un risque important de noyade chez les jeunes enfants, particulièrement lorsqu'ils échappent à la supervision d'une personne adulte et que les installations ne sont pas adéquatement sécurisées. Trop souvent, les cas de noyades qui sont rapportés concernent des situations où les enfants n'étaient pas censés se baigner. Et trop souvent, les tout-petits échappent à la surveillance des adultes et ont un accès direct – de la maison ou de la cour arrière – à la piscine résidentielle.

Pour vérifier si votre installation actuelle répond aux normes du Règlement ou pour mieux vous informer avant l'achat d'une piscine résidentielle, utilisez le formulaire d'autoévaluation qui convient au type d'installation désiré sur le site Internet de la Société de sauvetage au <https://societedesauvetage.org/votre-piscine-passe-le-test/>

## COMMUNIQUÉ DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE



La prochaine séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie se tiendra le mardi 20 août 2024 à 19 h 30 à la salle du Conseil municipal de Mont-Saint-Grégoire située au 1, boulevard du Frère-André.

Pour communiquer avec la Régie intermunicipale d'incendie, veuillez téléphoner à madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière au 450 347-5376, poste 28 ou par courriel au [regie.incendie.msg-sbi@hotmail.com](mailto:regie.incendie.msg-sbi@hotmail.com)

### **Le barbecue : votre cuisinière d'été à surveiller !**

La Régie intermunicipale d'incendie vous invite, en collaboration avec le Ministère de la Sécurité publique, à utiliser votre barbecue en toute sécurité en suivant les consignes suivantes :

- Installez votre barbecue à l'extérieur dans un endroit aéré, à une distance d'un mètre de tout objet ou de toute matière combustible (mur, porte, arbre, etc.).
- Nettoyez votre barbecue (grilles et brûleurs) régulièrement afin d'éliminer les graisses susceptibles de s'enflammer.
- Vérifiez les conduits d'alimentation.
- Gardez une distance sécuritaire entre vous et l'appareil.
- Ne fumez pas à proximité de l'appareil lors de l'allumage et du fonctionnement.
- Ne laissez jamais sans surveillance les aliments que vous cuisez.
- N'oubliez pas que les bonbonnes doivent toujours être remises de façon sécuritaire.

Pour obtenir plus de renseignements sur la prévention des incendies, visitez le [www.securitepublique.gouv.qc.ca](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca). Choisissez l'onglet « Sécurité incendie ».

Vous pouvez également visiter la Régie intermunicipale d'incendie sur Facebook au [www.facebook.com/incendiemsgsbi](http://www.facebook.com/incendiemsgsbi). Ce forum vous permettra de suivre les activités de la Régie et de poser toutes vos questions par rapport au monde de l'incendie. En cas d'événements météo ou de toute autre situation particulière concernant la sécurité civile, la Régie utilisera, entre autres, ce moyen de communication pour diffuser des messages à la population.

Annonce payante



JARDINS  
DE VERSAILLES

## LES JARDINS DE VERSAILLES



**121, rang de Versailles, Mont-Saint-Grégoire, QC, J0J 1K0**

**Venez encourager une ENTREPRISE LOCALE de la relève agricole et profiter de la saison de l'autocueillette de bleuets qui bat son plein du 15 juillet au 29 septembre aux JARDINS DE VERSAILLES, vous y trouverez : **qualité, quantité et fraîcheur exceptionnel. Nous vous accueillons de 9 h à 17 h, 7/7.****

Suivez-nous sur Facebook et rester informé tout au long notre saison d'autocueillette.

Vous saviez que le bleuet a la vertu d'être un anti-oxydant bon pour votre santé ?



# Connecté avec votre nature

## La fibre jusque chez vous



**Nouveaux  
forfaits**



<https://qrcodes.pro/8hnqED>

**1-833-346-0057**

Validez la disponibilité

**FÊTE DE LA RENTRÉE :**  
**14 SEPTEMBRE 2024**

Sauvegardez cette date dans vos calendriers, vous ne voulez pas manquer ça !

La Municipalité de Mont-Saint-Grégoire inclura à son tour les activités de L'International de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu dans le cadre de leur tournée de la MRC.

La fête se déroulera au terrain des loisirs, au 187, rang de la Montagne. En cas de pluie, ce sera remis au lendemain.

Plus d'informations à venir.



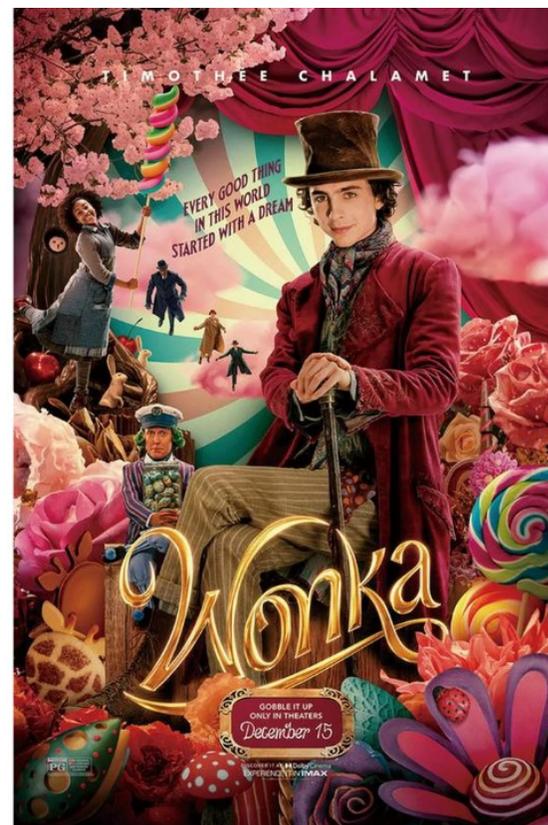
**FÊTE DE  
LA RENTRÉE !**



**MONT-SAINT-GREGOIRE**  **International de montgolfières**  
Saint-Jean-sur-Richelieu

  
**Ciné-**  
**COMMUNAUTAIRE**  
→ 8 août !

**MONT-SAINT-GREGOIRE** 



**CINÉ-COMMUNAUTAIRE : 8 AOÛT**

Dès 19 h, rendez-vous au parc derrière le Centre communautaire au 45, rang de la Montagne ! Venez profiter de cette petite heure avant le coucher du soleil pour jouer dehors ! Parc, jeux de poches, frisbee seront au rendez-vous ! N'hésitez pas à amener vos jeux d'extérieur préférés !

Début de la projection prévue pour 20 h 30.

Film présenté : **WONKA** [ Le jeune Willy Wonka, extraordinaire inventeur, magicien et chocolatier, tente de mettre en place une boutique de chocolat en ville. Il affronte le cartel des chocolatiers qui voit d'un mauvais oeil son arrivée, alors qu'il se met à créer ses premières friandises uniques au monde tout en rencontrant les Oompa-Loompas. ]

Apportez vos couvertures, chaises pliantes et bouteilles réutilisables, on fournit le pop-corn !

LA FERME CADET ROUSSEL, À MONT-ST-GRÉGOIRE, PRÉSENTE

# LES CINÉS FERMIERS

... pour repenser le monde sur grand écran

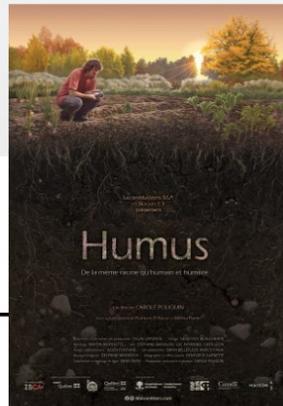


samedi

**13** JUILLET  
19h30

## HUMUS

Carole Poliquin



Pendant deux ans, Humus suit François D'Aoust et Mélina Plante, deux néoruraux qui ont tout plaqué en ville pour s'installer à Havelock, près de la frontière américaine. Inspiré par le rapport qu'entretenaient les Autochtones avec la nature avant la colonisation, le couple adhère aux préceptes de l'agriculture régénératrice, qui gagne en popularité à l'ère des changements climatiques.

**Projection suivie d'une causerie avec la réalisatrice**

samedi

**3** AOÛT  
19h30

## LA THÉORIE DU BOXEUR

Nathanaël Coste



Vagues de chaleur, sécheresses, gels tardifs ou ravageurs, le climat se dérègle et notre agriculture doit bifurquer... Oui, mais vers où ? Nathanaël Coste enquête dans la vallée de la Drôme pour comprendre comment les agriculteurs.rice.s s'adaptent, tout en questionnant la résilience alimentaire de nos territoires.

**Projection suivie d'une causerie avec Anne et Arnaud, fermiers de la ferme Cadet Roussel**

dimanche

**11** AOÛT  
9h - 11h30

## KATAK LE BRAVE BELUGA

Christine Dallaire-Dupont  
Nicolas Lemay



Katak est un jeune béluga vivant paisiblement dans les eaux du fleuve Saint-Laurent au Canada. Moqué par ses camarades à qui il ne ressemble pas, il cherche le réconfort auprès de sa mère qu'il ne quitte pas. Pourtant, lorsqu'il apprend que sa grand-mère mourante voudrait revoir son amour de jeunesse, il part en cachette à sa recherche tout au nord, vers la Grande Banquise.

**Activité familiale : Film et ateliers pédagogiques**

samedi

**14** SEPT.  
19h30

## LE DERNIER FLIP

Mathieu Vachon  
Diane Bérard  
Samuel Gervais



Nos logements sont devenus des marchandises. Cette course aux profits empêche trop d'entre nous de se loger adéquatement. Augmenter l'offre ne suffit pas si les nouvelles unités glissent dans la spéculation. Ce documentaire met l'éclairage vers une solution incontournable: la démarchandisation.

**Projection suivie d'une causerie avec les co-auteurs**

Réservation obligatoire : 10\$ petit budget / 20\$ prix de soutien / Gratuit -15 ans  
Ciné-Popcorn du dimanche matin - 10\$/personne (famille 5 et plus : forfait 40\$)  
info@fermecadetrussel.org - 450-376-0520

Ferme Cadet Roussel, 730 rang Chartier, J0J 1K0 Mont-st-Grégoire (QC)  
Informations et détails sur : [www.fermecadetrussel.org](http://www.fermecadetrussel.org)

MONT-SAINT-GRÉGOIRE



MAISON

4  
3

LA THÉORIE DU BOXEUR  
L'AGRICULTURE FACE AU DÉFI CLIMATIQUE

